



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste du MWRP.

Directeur : André SCHREURS; secrétaire de rédaction : Jacques LIENARD; éditeur responsable : Laurent LERUTH.

Editorial :

Belgique 2002 : La désintégration

Ce titre n'est pas de nous. C'est celui d'un livre de Philippe Godts⁽¹⁾, préfacé par Charles-Ferdinand Nothomb (mais oui !), qui vient d'être publié aux éditions Quorum. On en trouvera le compte rendu dans ce numéro.

S'il ne se passera probablement rien de spécial en l'an 2000 - la fascination des chiffres ronds n'est fondée sur rien (et) le découpage arithmétique du temps n'a évidemment aucune influence sur les événements⁽²⁾, on ne peut en dire autant de l'an 2002 qui a, pour la Flandre, une signification profonde.

2002, faut-il le rappeler, ce sera le 700^e anniversaire de la bataille des Eperons d'or qui, le 11 juillet 1302, vit les guildes flamandes décimer la chevalerie française dans la plaine de Courtrai. Cet événement est tellement important pour les Flamands que le Vlaamse Raad a choisi le jour de sa commémoration comme date de la Fête nationale flamande.

En dépit des divers sondages d'opinion qui créditent la Flandre de plus de 30 % d'indépendantistes, et des déclarations répétées du Président du gouvernement flamand, Monsieur Van den Brande, certains de nos amis ne sont pas encore persuadés que la Flandre veut son indépendance et qu'elle l'obtiendra tôt ou tard.

A part le refus d'amnistier les collaborateurs de la deuxième guerre mondiale, connaît-on, depuis un siècle, une seule revendication du Mouvement flamand qui n'ait pas abouti ? La tactique est toujours la même. Des hommes politiques ou des dirigeants d'associations flamandes

lancent un ballon d'essai. Ils laissent se calmer les réactions en Wallonie et surtout à Bruxelles, puis quelque temps après, reviennent à la charge avec la même idée, les mêmes arguments, dont ils modifient parfois légèrement la présentation. D'autres hommes politiques ou dirigeants flamands prennent le relais et l'idée finit par se banaliser, puis par s'imposer.

Le plus bel exemple est le crédo confédéraliste - c'est-à-dire séparatiste - du Président du gouvernement flamand. La première fois, en 1992, Monsieur Luc Van den Brande est convoqué au Palais royal où il se fait tancer par le roi Baudouin. Cette année-ci, il dit exactement la même chose... et le roi Albert II assiste à la Fête nationale flamande, où il fredonne le "Vlaamse Leeuw"⁽³⁾ !

Même parmi les partisans de la réunion de la Wallonie à la France, certains pensent que la Flandre ne s'érigera pas en Etat indépendant par crainte de perdre son influence à Bruxelles, dont elle a fait symboliquement sa capitale. "Qui détruit la Belgique, perd Bruxelles" a dit Monsieur Charles Picqué, le Président de la Région bruxelloise⁽⁴⁾.

C'est oublier un peu vite que Bruxelles est et restera un îlot enclavé en territoire flamand, comme le rappelle chaque année, sous une fausse bonhomie sportive, le "gordel" auquel participent allégrement Wilfried Martens et Jean-Luc Dehaene.

C'est oublier aussi que l'Etat flamand pourrait, par un système de primes au logement et l'octroi d'une série d'autres avantages, favoriser l'implantation dans

les dix-neuf communes des centaines de milliers de "navetteurs" flamands qui envahissent chaque jour la capitale belge. Si, comme l'affirme François Perin, "Bruxelles n'est pas Sarajevo", comment les autorités bruxelloises pourraient-elles, juridiquement et pacifiquement, empêcher cette "colonisation" en douceur qui réduirait la proportion des francophones à Bruxelles de 85 à 60 %, celle-ci devenant ainsi un Fouron bis à la puissance 10, où si l'on préfère une sous-région "à facilités" pour les francophones ?

C'est oublier enfin que l'idée ingénieuse de François Perin selon laquelle, en cas de réunion de la Wallonie à la France, les Bruxellois francophones pourraient opter individuellement pour la nationalité française fraîchement acquise par les Wallons⁽⁵⁾, s'appliquerait aussi bien, mutatis mutandis, aux Bruxellois néerlandophones, auxquels l'Etat flamand accorderait la nationalité flamande !

Quelle que soit l'indispensable solidarité qui doit exister entre tous les francophones du monde, et donc entre les Wallons et les Bruxellois de langue française, il est insupportable que la problématique bruxelloise retarde sans cesse l'émancipation et le redressement de la Wallonie. Faut-il rappeler que, pendant de nombreuses années, le Mouvement wallon a dû lutter autant contre la centralisation bruxelloise que contre l'hégémonie flamande⁽⁶⁾ ? En dehors des milieux où le FDF exerce son influence, la mentalité et la sensibilité d'un grand nombre de francophones bruxellois sont fort différentes de celles

des Wallons, qu'ils soient de Liège ou de Charleroi.

C'est qu'on désigne sous le nom de francophones bruxellois, un **amalgame** de groupes sociaux et culturels très divers : depuis les descendants d'immigrés wallons, qui ont conservé un certain attachement à la Wallonie, jusqu'aux nobliaux d'origine flamandaise, gantoise ou autre, en passant par les vieilles familles bruxelloises de souche et les immigrés flamands de condition modeste qui ont adopté le français par souci de promotion sociale.

En dehors d'une certaine idéologie politique - pour autant que l'on puisse encore parler de réelle idéologie, tant est forte la crise actuelle des valeurs -, qu'y a-t-il de véritablement commun entre un Paul Vanden Boynants ou un Michel Demaret et Gérard Deprez; entre Jean Gol et Luc Beyer de Rijke ou même Francois-Xavier de Donnea; entre José Happort ou Jean-Maurice Dehousse et Charles Picqué ?

Bruxelles et la Wallonie n'ont pas la même histoire, hormis les "événements", essentiels il est vrai, de 1830 et 1950. C'est, paradoxalement, la réunion de la "Belgique" à la France en 1795 qui a rassemblé pour la première fois sous une même autorité politique, les populations de Bruxelles et de l'ancienne Principauté de Liège. Bruxelles et la Wallonie n'ont pas davantage la même configuration politique, ainsi que l'attestent les résultats électoraux. Le substrat de la Wallonie est latin et roman. Celui de Bruxelles, malgré la prépondérance actuelle de la langue française, est germanique. La solidarité ne doit pas gommer les différences. Qu'on le veuille ou non, "l'agglomération bruxelloise est historiquement terre flamande". Les cinquante personnalités wallonnes qui

ont contresigné les accords Schreurs-Couvreur de 1952 l'ont admis, ainsi que le Congrès National Wallon qui a approuvé ces "accords" en 1953⁽⁷⁾. En outre, il faut bien reconnaître que les intérêts économiques de Bruxelles et de la Wallonie sont souvent divergents.

Certes, l'idée d'une patrie ou d'une nation francophone lancée par Jean Gol⁽⁸⁾, dans la perspective d'une indépendance de la Flandre, peut séduire. Elle est acceptable - bien que le terme "francophone" soit réducteur par rapport à l'actuelle Communauté française -, si on la considère comme une étape et si la Wallonie conserve, dans cette nouvelle nation, l'autonomie et les pouvoirs qu'elle a acquis au sein de l'Etat fédéral belge. La Nation "francophone" devrait, elle aussi, être au moins fédérale, en raison des intérêts spécifiques des Wallons et des Bruxellois, de la diversité des locuteurs français à Bruxelles et des luttes d'influence dont Bruxelles, même dans ce cas, restera l'enjeu entre Flamands et Wallons.

Etant à la fois rattachistes, et régionalistes dans le bon sens du terme, notre position est claire. Que ce soit dans une nouvelle Nation francophone associant les Wallons et les Bruxellois de langue française, ou dans la grande Nation française dont nous avons été arbitrairement détachés en 1815, la Wallonie doit conserver son identité, comme le Québec a gardé la sienne dans l'ensemble de la Communauté canadienne-française, ou comme les vingt-deux Régions actuelles ont la leur, au sein de la République française.

Wallonie, région d'Europe, intégrée dans une Communauté européenne de langue française; Etat wallon indépendant associé à la France; Nation francophone fédérale ou confédérale,

ces diverses solutions permettent de sauvegarder l'avenir de la Wallonie. De toute façon, cet avenir ne peut se concevoir et se réaliser que dans un rapprochement de plus en plus étroit avec la France, et avec l'aide de celle-ci.

Et que Monsieur Ducarme se rassure : en cas de rattachement à la France, solution qui a naturellement notre préférence, nous ne serons pas les "Canaques du Nord"⁽⁹⁾. "Si vous frappez à la porte, on vous ouvrira", a dit en substance le général de Gaulle au Professeur Robert Liénard, en 1965. Nous n'avons aucun complexe à avoir, nous serons des Français à part entière comme le sont devenus les Savoyards et les Niçois en 1860. En France, nous sommes déjà chez nous.

André SCHREURS.

(1) Philippe GODTS, *Belgique 2002, la désintégration*, préface de Charles-Ferdinand Nothomb, éd. Quorum, Ottignies LLN, 1994, 127 pages. Voir *infra*, p. 3

(2) Cfr François PERIN, *Quelle Belgique en l'an 2000 ?* dans *La Meuse* du 4 août 94, p. 10.

(3) M. Van den Brande a encore récidivé le 4 août.

(4) Cfr. F. PERIN, article cité.

(5) Cfr Jean BONNIVERT, *Bravo les JFF*, in *Wallonie française - Liège*, n° 4, mars 1994, p. 9

(6) Cfr Vincent VAGNAN, *Le mouvement wallon et la question bruxelloise*, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1994, n° 1434-1435, 64 pages.

(7) *Ibidem*, pp. 18 et 20. Il s'agit du "Manifeste des intellectuels flamands et wallons en faveur du fédéralisme", appelé communément "accords Schreurs-Couvreur", des noms de ses promoteurs.

(8) Cfr Jean GOL, *Une patrie à aimer...*

(9) Propos de M. Daniel Ducarme, recueillis par Jean-Pierre Stroobants dans *Le Soir* du 23 juillet 1944.

NDLR. On donnait autrefois le nom de Canaques aux Mélanésiens de la Nouvelle Calédonie. Nos lecteurs apprécieront...

L'offensive flamande continue... (Au Nord, il y a toujours du nouveau !)

10 juillet 1994

M. Luc Van den Brande, ministre-président du gouvernement flamand, lance la première vague d'assaut. Il reprend en substance le thème de janvier 1993 : organisation d'une confédération de deux Etats (Flandre et Wallonie) plus deux sous-régions (Bruxelles et cantons germanophones). Quelques jours plus tard, le même plaide en faveur de la régionalisation de la sécurité sociale, une des revendications majeures du mouvement flamand. Le SP (parti socialiste flamand) reste prudent, mais ne rejette pas l'idée d'un examen de la question.

10 août 1994

La *Valksunie*, par la voix de son président Bert Ansiaux, réclame un nouveau dialogue

Nord-Sud dont le but premier est d'élargir fortement l'autonomie de la Flandre. Pour ce faire, le parti exige entre autres la fédéralisation de la Sécu, de la Justice, des chemins de fer, de la coopération au développement et surtout, il entend mieux "protéger" les Flamands de Bruxelles. Si ce débat est refusé, dit B. Ansiaux, la VU, encore fédéraliste, choisira la voie du séparatisme et Bruxelles restera la capitale (hoofdstad) de la Flandre.

12 août 1994

Lieve Van Gerven, président de l'influent *Davidfonds* (fonds culturel de tendance catholique), pense à un Etat flamand autonome avec Bruxelles comme province flamande mais "autonome" (???) où les Bruxellois francophones seraient des

citoyens flamands parlant le français ! Il suggère aussi l'établissement d'une Constitution flamande.

22 août 1994

Nova Civitas, composé d'une centaine de membres influents du VLD (parti libéral flamand), exprime un point de vue plus radical : "Nous pronons la plus grande autonomie possible pour la Flandre, sans sectarisme. Et, à terme, nous plaçons pour une sorte de confédération de Néerlande comprenant la Wallonie et étendue au Benelux".

28 août 1994

35.000 Flamands applaudissent M. Van den Bergh réclamant "l'autogestion totale" de la Flandre (avec Bruxelles comme capitale), via le confédéralisme.

Compte rendu de lecture

Belgique 2002 : La désintégration

C'est là le titre d'un curieux petit ouvrage publié récemment aux éditions QUORUM ! Fruit des réflexions de M. Philippe Godts, licencié en droit et en philosophie de l'Université catholique de Louvain, il est préfacé par Charles-Ferdinand Nothomb, président de la Chambre des députés et dont l'auteur fut le chef de cabinet de 1988 à 1991.

Curieux d'abord parce que le dernier mot du titre n'est pas suivi, comme on s'y serait attendu, par un point d'interrogation. L'absence de ce signe de ponctuation devrait en toute logique signifier un fait inéluctable.

Curieux aussi les arguments avancés par M. Nothomb pour croire en un avenir belgo-belge ! Notre préfacier reste en effet optimiste parce qu'il n'y a, en 1994, que 12 députés séparatistes et 200 opposés à la scission du pays. Ces 200 formeraient-ils un bloc compact et sans nuances ? Il est très difficile de l'imaginer puisque M. Godts montre bien que le virus séparatiste a déjà infiltré tous les partis politiques.

Curieux encore de lire dans cette préface un autre chiffre : il y avait en Belgique 25 députés communistes et "le communisme a disparu" ! CQFD donc, parce qu'une idéologie s'est effondrée quelque part dans le monde, un pays, d'ailleurs peu touché par cette idéologie, est assuré de survivre ! Cette "égalité", qui mêle des pommes et des poires, paraîtra certainement bizarre à plus d'un lecteur.

D'autre part, M. Nothomb se félicite que les Belges ne sont pas nihilistes : ils restent des Belges adorant "exprimer les différences et les oppositions, mais dans la fraternité et la modération". L'annexion de Fournon, les marches flamandes sur Bruxelles et l'expulsion des Wallons de l'université de Leuven (Louvain) étaient bien évidemment des manifestations fraternelles et modérées. Sans doute M. Nothomb est-il un adepte de la méthode Coué ?

Mais venons-en au plat de résistance. M. Godts, dans une mise à nu sans complaisance du système politique belge, conteste fermement la vision d'une Europe des régions prônée par MM. Happart et Van den Brande. Cette Europe, fortement régionalisée au détriment des Etats existants, courrait à sa perte. "De fait, la Wallonie n'est qu'une région belge... Et cette Wallonie-là est appelée à mourir avec l'Etat belge. Mieux vaudrait alors dans l'intérêt des Wallons, plutôt que l'indépendance de leur région, aménager une Belgique fragile et donc ouverte sur l'Europe". Curieuse protection pour les Wallons, car la fragilité, pour un bibelot comme pour un Etat, est beaucoup plus un défaut qu'une qualité et, de toute façon, "si

dépecer la Belgique pour constituer de nouveaux Etats nations, flamand, wallon ou bruxellois, c'est retourner en arrière", comment ce fantôme d'Etat néo-belge empêcherait-il la Flandre de dominer toujours plus la Wallonie ? J'avoue ne pas avoir trouvé de réponse à cette question capitale.

"Et que d'aucuns prétendent exporter le compromis à la belge à l'Europe n'est pas particulièrement rassurant ! Qu'il eût été simple de se séparer tout de suite ! C'est d'ailleurs le principal enseignement de la scission tchécoslovaque : qu'il eût été aisé de se séparer rapidement... La Belgique a préféré une évolution lente : le plaisir de se faire mal sans doute". Doit-on voir dans ces dernières phrases l'aveu de l'inéluctable ?

Et M. Ph. Godts d'enfoncer le clou : en dépit des réformes de l'Etat belge (1970, 1980, 1988/1993), le nihilisme prospère ! Le virus séparatisme continue à pénétrer les partis politiques : "ils y ont pris goût... Il était donc écrit qu'en pleine réforme fédérale, la fin du pays soit froidement envisagée par les partis au pouvoir".

Ce nihilisme, que l'auteur qualifie de "classique", se nourrit de la dévalorisation des idéologies : la lourde menace de scission de la sécurité sociale a brouillé la vision internationale des socialistes, "la famille chrétienne est bien évidemment en contradiction directe... avec ses objectifs de fraternité et de solidarité"; les libéraux flamands sont de plus en plus obnubilés par leur projet de démantèlement de l'Etat-Providence. Quant à leurs "amis" francophones, ils "choisiront plutôt de cultiver leur inconstance de façon telle que personne ne sache aujourd'hui leur position sur le séparatisme. Ils ont soutenu une pétition pour le référendum aux relents belgicains, défendu le concept de nation francophone, excusé par avance les contacts exploratoires pris par M. Spitaels auprès de M. Mitterrand pour un éventuel rattachement de la Wallonie à la France ⁽¹⁾ puis lancé une OPA sur le FDF (nb : Front de Défense des Francophones de Bruxelles) afin de lui donner une représentation à l'échelle nationale..." A chacun de juger !

Ainsi, le "nihilisme classique" a fait exploser l'appareil d'Etat, chaque politicien réclamant davantage de pouvoir et d'argent pour l'exercer. En dépit des dangers, on marche même résolument vers la régionalisation de la dette publique, un des derniers ciments de l'Etat belge.

Pourtant, ce nihilisme destructeur de la politique belge, "sorte de pulsion de mort", génère paradoxalement, dit Ph. Godts, un

"nihilisme extatique". C'est lui qui a produit les grandes réformes des institutions et qui continue à susciter des contacts entre régions et communautés, mais ces rencontres entre ministres régionaux et les accords de coopération qui en résultent signifient-ils un arrêt de la désintégration ou au contraire, se demande l'auteur, préfigurent-ils le *confédéralisme* à la belge ?

Admettons donc qu'une "Nouvelle alliance" provoque une entente à propos du blocage des dépenses de l'Etat fédéral ou à propos d'une coopération en matière de commerce extérieur (avec surveillance des attachés commerciaux par une commission !), "L'on ne peut que se réjouir... (mais) en quoi ce système garantira-t-il désormais une meilleure proximité régionale ?"

Le doute, toujours le doute (bienfaisant), car où, dans tout cela, peut-on entrevoir la moindre trace d'extase alors qu'il n'y a que pur pragmatisme alimentaire ?

En veut-on une preuve ? Van Rompuy, alerté par des chercheurs de l'école de Louvain (K.U.L.) a pris peur devant le risque d'une faillite de la Wallonie, principale cliente de la Flandre, faillite (éventuelle) qui serait causée par une (trop rapide) partition de la sécurité sociale !

Hélas ! constate M. Godts fort désabusé, on ne fonde rien de durable sur la crainte et il conclut que ce (curieux) "nihilisme extatique" n'a vraiment aucune des racines "qui mènent presque toujours à l'affirmation de *valeurs universelles*". Alors ?

Alors, il restera en priorité à construire l'Europe en acceptant la fragilité des diverses entités (ndlr : parlez pour vous diront les Allemands, les Français, les Suédois et d'autres encore !) et corriger les déséquilibres.

"Il y va de l'art de la fragile synthèse... qui serait bien nécessaire au tout petit Etat belge" (ndlr : et non pas de la Nation belge toujours introuvable). Vaste programme en effet et reposant sur une base bien... fragile. Mais au fait, M. Nothomb a-t-il lu l'ouvrage dont il a donné la préface ?

Jacques LIENARD.

(1) A ce propos, Philippe Godts souligne en note que "M. Spitaels n'a jamais reconnu avoir discuté pareil dessein avec M. Mitterrand". Toutefois, lors d'une conférence de presse ultérieure, Guy Spitaels a rappelé "que M. Mitterrand lui aurait répondu à une question sur les liens entre la Wallonie et la France que "Toucher aux frontières de l'Europe, c'était jouer avec des allumettes" ! (ndlr : Tel n'était pas l'avis du Général de Gaulle).

Sondez, sondez, il en restera (parfois) quelque chose !

Sous le titre "Une majorité de Belges est unitariste ... et silencieuse", *La Libre Belgique* des 20 - 21 juillet 1994 a consacré une demi-page aux résultats d'un sondage de 1991 et publié au printemps dernier par la KUL (*Katholieke Universiteit te Leuven*). Agréable surprise, constate l'organe conservateur, "il y a encore des Belges" quatre-vingt-deux ans après la "Lettre au Roi" (alors Albert I^{er}) de Jules Destrée ! La constatation contraire eut paru étonnante, mais voyons de plus près.

Afin d'évaluer le mieux possible les nuances de perception du concept "Belgique", les sondeurs avaient réparti les réponses en 6 groupes : autonomistes, régionalistes, régionalistes hésitants, unitaristes, unitaristes hésitants et ... neutres, mais il est à noter que cette dernière catégorie de Belges (asexués ?) n'existe qu'en Wallonie !

Parlons chiffres d'abord en ayant bien en tête que les pourcentages fluctuent dans le temps et peuvent constituer la seconde forme du mensonge.

En Flandre, les unitaristes purs (30,8 %) et les hésitants (13,2 %) constituent un groupe minoritaire de 44 %. Les autonomistes séparatistes (10,8 %) et les régionalistes avérés et hésitants (45,2 %) sont 56 %.

En Wallonie, la catégorie "autonomiste",

vu sa faiblesse ⁽¹⁾, n'a pas été prise en compte. En revanche, les unitaristes, décidés et hésitants, représentent 45,7 % et les régionalistes, 34,6 %. Enfin, les neutres, "qui n'ont pas d'avis sur la question" - mais pour quelles raisons ? - sont 19,7 %.

Une première conséquence s'impose : la nette différence entre les sensibilités du Nord et du Sud; les gens avertis n'en seront pas autrement étonnés.

Mais les surprises sont à venir ! Dans le but louable de trouver une explication plus raffinée, les sociologues flamands ont cherché à déterminer l'appartenance des sujets à l'une ou l'autre de ces catégories suivant l'âge, le niveau de scolarité ou le milieu socio-professionnel.

"Ainsi, plus le niveau de scolarité est élevé, plus l'intérêt porté pour l'échelon régional est important. C'est vrai en Wallonie, et ce l'est bien plus encore en Flandre, où 27,1 pourcent des universitaires se retrouvent dans les rangs des régionalistes (28,3 pc en Wallonie) pour 15,1 seulement sur les bancs unitaristes (25,8 pc en Wallonie). **D'une manière générale, le sentiment unitariste domine là où le niveau d'enseignement est le plus faible.**

Le facteur âge n'est pas moins important. Globalement, le sentiment national prévaut dans les couches les plus âgées de

la population. Si côté flamand, la répartition reste fort homogène entre les différentes tranches d'âge, il en va autrement au Sud du pays où l'affirmation régionaliste prend de l'ampleur chez les plus jeunes (28,6 pc pour les moins de 25 ans) au détriment du caractère unitariste (22 pc) contre 37,8 pc pour les 55-65 ans. Selon les auteurs, **cette réalité devrait déboucher sur une accentuation à moyen terme de l'identité régionale au détriment de l'identité du sentiment national belge...**

(L'analyse montre aussi) que les régionalistes se recrutent davantage chez les cadres et employés supérieurs en Flandre, chez les cadres et les petits indépendants en Wallonie. Les unitaristes se retrouvent essentiellement chez les non-actifs et les ouvriers" (fin de citation).

Le dernier paragraphe de ce compte-rendu est intitulé "Paradoxe belge". Bien vu, sauf que l'existence même de ce paradoxe dément l'optimiste béat du titre de l'article !

Jean de THEUX.

(1) Pourtant en novembre 1992, le sondage IC-SOP, réalisé pour le *Vif-L'Express*, indiquait qu'un Wallon sur dix était pour la réunion à la France !

La poussée réunionniste en Wallonie au lendemain de la seconde guerre mondiale

A l'occasion de la commémoration par *Wallonie Libre des libérations de 1794 et 1944*, il nous a paru intéressant de reproduire, pour nos lecteurs, les extraits suivants du livre que Monsieur Philippe Raxhon, docteur en Histoire et aspirant du FNRS, a publié récemment sous le titre : *La Révolution liégeoise de 1789 vue par les historiens belges* ⁽¹⁾.

Le Congrès National Wallon qui se tint à Liège les 20 et 21 octobre 1945 fut la première affirmation publique et politique d'envergure d'un courant réunionniste francophile puisque, dans un vote sentimental qui précédait un vote dit "de raison", la majorité des participants se prononcèrent pour la réunion de la Wallonie à la France, par 486 voix contre 391 pour l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de l'Etat belge, 154 pour l'indépendance de la Wallonie et 17 pour le maintien de l'Etat unitaire ⁽²⁾. C'est à cette époque que la poussée réunionniste commence à faire parler d'elle; **André Schreurs**, le fils de Fernand Schreurs qui exerçait justement les fonctions de secrétaire général du Congrès National Wallon de 1945 ⁽³⁾, posa quelques-uns des jalons de cette nouvelle tendance historiographique dans sa publication *Liège, terre de France* ⁽⁴⁾. Selon lui, la Belgique fut fabriquée de toutes pièces

en 1830, auparavant le territoire de la Wallonie était occupé par une nation hennuyère, namuroise et liégeoise distincte jusqu'à la prise de conscience de 1792 ⁽⁵⁾.

Cette date fondamentale catalyse les aspirations diffuses des peuples séparés, mais sensibles depuis toujours aux attraits de la France. Ainsi, la Révolution liégeoise devient le prétexte que nos pères attendaient ⁽⁶⁾, inscrite comme une nécessité dans le cours de l'histoire, prédestinée en quelque sorte, déterminée en tout cas, et non pas liée à un réseau de circonstances. Schreurs insiste également sur la distinction politique récente de "droite" et de "gauche" pour désigner les partis de la Révolution liégeoise ⁽⁷⁾. Ces attributs ne varieront plus et les réunionnistes associeront "progressiste" et pro-français ⁽⁸⁾. Schreurs veut aussi replacer le régime français dans un cadre général, celui d'une guerre internationale

avec les conséquences inévitables qui en découlent : ces faits douloureux sont largement rapportés par les historiens belgicants. Mais ce que ces derniers se gardent prudemment d'ajouter, c'est que cette regrettable situation fut commune, non seulement, ce qui se comprend aisément, aux autres provinces wallonnes, mais également à la plus grande partie des provinces françaises elles-mêmes ⁽⁹⁾.

(Dans les rangs des réunionnistes, s'est notamment distingué L.-L. Guillaume qui rencontra des résistances de la part de certains historiens belges).

L.-L. Guillaume, suite à son mémoire de licence ⁽¹⁰⁾, publia un article dont le titre même n'est pas sans rappeler une étude de J. Stengers dont la position était radicalement différente ⁽¹¹⁾. Dans son article, Guillaume se place dans la lignée de Recht, considérant que les questions

économiques, mais surtout religieuses et ethniques déterminèrent les attitudes et les prises de position lors de la Révolution liégeoise de 1789. Le vote de réunion à la France fut l'ultime critère de différenciation des Wallons et des Flamands : Lors de la Révolution liégeoise de 1789, les villes wallonnes de la Principauté avaient voté la réunion à la France, tandis que les villes thioises s'abstenaient⁽¹²⁾.

Par ailleurs, Guillaume tente de résoudre l'énigme posée par Pirenne, à savoir le rôle historique de Liège dans la formation de la Wallonie. Pour lui, la principauté de Liège, avec son histoire particulière, constitue l'épine dorsale d'une Wallonie qui cherche la sienne : on peut avancer sans grande crainte de se tromper que la survivance consciente ou subconsciente du sens de l'indépendance liégeoise a été le ferment ou tout au moins, un des principaux facteurs de l'éveil wallon⁽¹³⁾.

Mais la montée comme le succès de ce sentiment wallon sont liés au sentiment profrançais qui l'attise et leur distinction devient délicate; une citation alambiquée de l'auteur est là pour nous rappeler la complexité du problème, mais surtout le malaise saisissant tout individu se penchant avec quelque attention sur une question historique qui concerne la Belgique ou l'une de ses composantes : les dernières années de la Principauté se caractérisent par une influence spirituelle et politique de la France telle qu'elle aboutit tout d'abord - en 1789 - à une révolution qui, par certains de ses aspects, a pu sembler n'être qu'un écho de la Révolution française et qui devait aboutir - en 1793 - à une réunion à la France, réunion demandée par la minorité démocrate et wallonne de la Principauté⁽¹⁴⁾.

Outre ces noms⁽¹⁵⁾, il nous faut parler de **G. Jarbinet** pour qui le pays de Franchimont demeure le berceau de la révolution démocratique et du réunionisme, dont l'équation imprime un dynamisme tout particulier à la Révolution liégeoise. L'un de ses articles⁽¹⁶⁾ est essentiellement consacré au manifeste du 23 décembre 1792, c'est-à-dire les vœux de rattachement à la France exprimés par les populations de Theux et de Spa. Cet article fait suite à la commémoration de cet événement, organisée par le bourgmestre socialiste de Theux, M. Boutet, et J. Nissenne, le 16 décembre 1972, dans un contexte de conflit communautaire. L'après-midi du 16 à l'Hôtel de ville de Theux, **Jean Van Combrugge** dirigea la cérémonie durant laquelle furent successivement rappelés, commentés, ou transposés dans l'époque actuelle les événements et les grands principes de l'an I⁽¹⁷⁾. Ces principes, n'est-ce pas un devoir de les proclamer sans cesse en un temps où, aux confins de notre province, ils sont cyniquement foulés aux pieds?⁽¹⁸⁾.

Boutet déclara que les pages glorieuses du Franchimont sont encore vivantes, elles peuvent se rattacher à des situations actuelles. Nous devons rappeler que nous serons toujours derrière les Fourons jusqu'à la victoire finale⁽¹⁹⁾.

Et le comte de **Sécillon**, président de l'Association de défense des Fourons, d'achever : les Fourons sont victimes de l'impérialisme flamand⁽²⁰⁾.

Le conseil communal de Theux proposa alors une proclamation dont la netteté, l'énergie, l'accent auraient comblé de joie les rudes Franchimontois de quatre-vingt-douze⁽²¹⁾.

Dans cette proclamation, on trouvait la condamnation de tout compromis communautaire et l'exigence d'un retour immédiat des Fourons dans la province de Liège. Simultanément paraissait une autre brochure développant les mêmes thèmes⁽²²⁾ signée **J. Nissenne** qui, déjà en août 1964, pour le 185^e anniversaire de la déclaration franchimontoise des Droits de l'Homme et du Citoyen, appuyé par un comité organisateur, avait chargé A. Doms d'écrire une brochure relatant les séances du Congrès de Polleur⁽²³⁾ et l'originalité démocratique des députés franchimontois⁽²⁴⁾. Une autre commémoration eut lieu dans le même esprit à l'occasion du 180^e anniversaire de la réunion du pays de Liège à la France, dont le point d'orgue fut une exposition tenue à la Maison de la culture "Les Chiroix", du 18 décembre 1975 au 3 janvier 1976. Elle était organisée par la section de Liège-ville de Wallonie libre. Un catalogue fut rédigé par Jarbinet, introduit par l'historien **J. Lejeune**, premier échevin de la Ville de Liège et dont l'éditeur responsable était A. Schreurs, président de la section de Liège-ville de Wallonie libre⁽²⁵⁾. La corrélation entre le vote d'octobre 1795 et celui du Congrès National Wallon d'octobre 1945 est établie à un point tel que l'un des derniers documents exposés, qui porte le numéro 197⁽²⁶⁾, est justement le *procès verbal du vote (le mini-plébiscite) du Congrès national wallon* (samedi 20 octobre 1945). Ainsi, de l'historiographie réunionniste n'émerge pas de synthèse construite de manière scientifique. Ses manifestations sont plus symboliques ou réactionnelles et ponctuelles, elles visent un large public grâce à des expositions, des commémorations ou la presse⁽²⁷⁾.

Philippe RAXHON (Extrait).

(1) Bruxelles, Ed. U.L.B., Etudes sur le XVIII^e siècle, vol. hors série 6, 1989.

(2) Résultats du vote "de raison" : unanimité moins 12 voix en faveur du fédéralisme. Voir *Les documents du Congrès National Wallon. Le Congrès de Liège des 20 et 21 octobre 1945. Débats et résolutions*. Liège, 1945. Cf. F. Schreurs, *Les Congrès de Rassemblement wallon de 1890 à 1959*. Charleroi, 1960, 81 p. Au cours de l'année académique 1985-1986, les étudiants de 1^{ère} licence de la section d'histoire U.L.G. (Histoire contemporaine - séminaire de critique historique) ont étudié le Congrès wallon d'octobre 1945 sous la direction du professeur Paul Gérin.

(3) Fernand Schreurs (1900-1970) était un avocat libéral liégeois, membre du Directoire de Wallonie libre, directeur de la *Nouvelle Revue Wallonne* et fondateur de l'A.P.I.A.W. (Association pour le progrès intellectuel et artistique de la Wallonie). André Schreurs (1927) est licencié en Sciences politiques de l'U.L.G. (1951) et diplômé en Droit international du Travail et en Problèmes actuels de Politique internationale de l'U.L.G. (1950). Secrétaire général de l'Union culturelle française (1959). Directeur du Palais des Congrès (1958). Administrateur et Membre du comité exécutif du Grand Liège.

(4) A. Schreurs, *Liège, terre de France*. Liège, 1948, 38 p.

(5) *Idem*, p. 3 Cf. G. Jarbinet, 180^e anniversaire de la réunion du pays de Liège à la France. Liège, 1975, p. 25 : avec le plébiscite du 23 décembre 1792, "c'est la première manifestation d'irréductibilité française émanant officiellement de toute une collectivité wallonne". Remarquons que selon M.-P. Herremans, *Les origines du mouvement wallon*, dans *L'Histoire du mouvement wallon. Journée d'étude de Charleroi*, 26 février 1976. Charleroi, 1978, p. 12, le décret du 1^{er} octobre 1795 (réunion de la Belgique à la France) est considéré comme "un élément essentiel de la préhistoire du mouvement wallon".

(6) A. Schreurs, *op. cit.*, p. 23.

(7) A. Schreurs, *op. cit.*, p. 25 : "le parti de "gauche" était pour la France, tandis que celui de "droite", était pour l'Empire et pour le Prince-Evêque".

(8) *Id.*, p. 28.

(9) *Id.*, p. 29 : "Vues sous cet angle, les vexations dont Paris se rendit coupable chez nous prennent un tout autre caractère : elles se ramènent avant tout à une question de régime politique et de nécessités militaires. Elles font partie des excès inévitables en période révolutionnaire et perdent la signification injuste et révoltante que les ennemis de la Wallonie ont tenté de leur donner".

(10) L.-L. Guillaume, *Aux origines du mouvement wallon : Sentiment liégeois et sentiment français en 1830 et 1831*, dans *L.V.W.* Liège, 1949, t. XXIII, p. 17 à 34.

(11) J. Stengers, *Sentiment national, sentiment orangiste et sentiment français à l'aube de notre indépendance*, dans *R.B.P.H.*, 1950, t. XXVIII, p. 933-1029; 1951, t. XXIX, p. 61-92. Dans son article, J. Stengers décrivait la faille du léger frémissement réunionniste en 1830, tandis que "le feu ardent de l'idéalisme national continua malgré tout à brûler. Ce fut lui qui triompha". *Id.* p. 88. J. Stengers, né en 1922, est professeur à l'U.L.B.

(12) L.-L. Guillaume, *op. cit.*, p. 18.

(13) *Id.*, p. 31.

(14) *Id.*, p. 27.

(15) Dans cette lignée, nous pouvons encore citer J. Cathelin, *La vie quotidienne en Belgique sous le régime français 1792-1815*. Paris, 1966.

(16) G. Jarbinet, *Au pays de Franchimont 1792-1972*, dans *Nouvelle Revue wallonne*, 1973, t. XIX, p. 32-42. Né en 1901, Georges Jarbinet, qui fut licencié en philologie romane, fut professeur de français dans l'enseignement secondaire. Il est décédé le 16 août 1989.

(17) Celui que retiendra J. Nissenne est "le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En un temps où, de la périphérie bruxelloise aux Fourons, cet idéal, ce droit, cyniquement, sont baloués". J. Nissenne, dans la préface de G. Jarbinet, 1792 en Franchimont. *Vœux solennels émis par les habitants des communes de Theux et de Spa le 23 décembre 1792*. Theux, 1972, p. 5.

(18) G. Jarbinet, *Au pays de Franchimont...*, p. 40.

(19) *Id.*, p. 38.

(20) *Ibid.*

(21) *Ibid.*

(22) J. Nissenne, *Vœux solennels émis unanimement par les habitants des communes de Theux et de Spa...* (sic), s.l., 1972, 35 p. Ces pages parurent dans le journal *Le Jour* du 21 novembre, du 1^{er} décembre et du 8 décembre 1972.

(23) A. Doms, *Les 25 Séances du Congrès de Polleur (26 août 1789-23 janvier 1791)*. Theux, 1964, 36 p.

(24) *Id.*, p. 36 : "A notre époque où la désaffection de la jeunesse à l'égard de la politique est la règle commune, l'on éprouve une certaine mélancolie et une grande admiration pour ces esprits jeunes qui voulaient faire le bien de leurs concitoyens".

(25) G. Jarbinet et J. Lejeune, 1795-1975. 180^e anniversaire de la réunion du Pays de Liège à la France. *Catalogue de l'exposition*. Liège, 1975, 52 p.

(26) *Id.*, p. 51.

(27) Ce thème mériterait d'être exploité dans cette direction, notamment par le dépouillement systématique des nombreux journaux wallons ou des organes périodiques des mouvements wallons.

Quand et comment la langue française est-elle devenue la nôtre ?

Le début de cet article est paru dans le bulletin *Wallonie-France* n° 5 de juin 1994. Y était décrite l'adoption du français partout dans nos régions (Hainaut, Namur, Tournai, Liège, etc.) dans la première moitié du XIII^e siècle, adoption faite de la pleine volonté des Wallons de l'époque.

• • •

C'est cette *nova lingua*, issue de l'attention persévérante de nombreux fonctionnaires, littérateurs, gens du négoce⁽⁶⁾ ou de la "bonne société" qui va s'imposer très vite dans toutes les provinces depuis le nord de la Loire jusqu'aux terres où se perpétuent les dialectes germaniques du nord et de l'est. Il ne s'agit pas là d'une création savante, tel l'espéranto mais du "peaufinage" incessant d'un parler encore fruste afin d'en faire peu à peu un instrument d'abstraction, donc de haute culture⁽⁷⁾. De tout ce bouillonnement, il ne subsiste que des manuscrits, témoins imparfaits des efforts produits en vue d'obtenir, entre autres, une graphie commune.

D'ailleurs, comme on le verra dans un 16^e siècle tout bruisant de l'activité des grammairiens et des linguistes français, les scribes du demi-millénaire précédent ont dû naturellement recourir, çà et là dans le vaste territoire des langues d'oïl, aux mots et aux tournures qui leur apparaissaient les plus appropriées sans trop se soucier davantage d'une région particulière.

"L'ancien français n'est pas une langue au sens moderne, mais un ensemble des dialectes de la France du Nord", dit A.J. Greimas, et il est indéniable que le phénomène n'a été rendu possible que par l'étroite parenté des dialectes d'oïl, tous issus du latin populaire. Même si de nombreuses variantes locales les divisent depuis longtemps⁽⁸⁾, on peut penser que leurs utilisateurs se comprennent tant bien que mal au 12^e et peut-être encore au 13^e siècle, car les différences demeurent tout de même moindres que de nos jours. Le vocabulaire d'usage se ressemble pour l'essentiel et beaucoup de sons restent communs. Si le wallon liégeois dit toujours *li diérinne fève* (la dernière fois), on trouve dans l'ancien français, *la deraine feiz* (*feie* ou *fies*) et, dans l'ancien picard, *la deraigne feiz*⁽⁹⁾.

Si l'Île-de-France seule n'est pas le berceau de la langue qui porte son nom, il est cependant vrai qu'avant 1200 déjà, l'influence de Paris, capitale d'un royaume encore fragile, grandit de plus en plus.

Philippe-Auguste (1165-1223) qui ac-

quiert l'Auvergne, l'Artois, le Vermandois, le pays d'Amiens et son petit-fils, saint Louis (1214-1270), qui impose sa suzeraineté sur la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou, assurent la prépondérance d'une langue française devenue un instrument efficace d'unification.

Et c'est justement au beau milieu de ce siècle, marqué par le rayonnement spirituel et politique de la France, que la chancellerie de la principauté de Liège en choisira la langue pour conserver la mémoire de ses travaux !

Et au niveau populaire ?

Tout cela n'intéresse évidemment que les clercs, c'est-à-dire les instruits, mais que parlent les gens du peuple, Wallons et autres Picards ?

Ici encore, la réponse ne souffre aucune ambiguïté : dans leur vie quotidienne, ils n'emploient que leur dialecte. On doit toutefois admettre que, le temps passant, la connaissance du français se développe sans qu'il soit possible d'en mesurer l'exacte progression. Bien sûr, pour l'immense majorité des "petites gens", il ne s'agira jamais que d'une connaissance passive leur permettant tout au plus la compréhension globale du discours. Ce niveau de connaissance sera atteint, semble-t-il, au début du 17^e siècle à Liège (ville et faubourgs).

En tout cas, les actes notariés ou leurs innombrables équivalents transcrits dans les registres des cours de justice des villes et des moindres communautés villageoises étant exclusivement rédigés en français, il semble logique d'admettre que les parties en comprennent globalement la teneur, - sinon à qui ou à quoi pourrait bien servir un contrat incompréhensible ? - lorsque, selon l'usage, le notaire ou le greffier leur en fait la lecture.

Par exemple, un parchemin daté du 7 novembre 1456⁽¹⁰⁾ commence par la formule consacrée, "Tous cheauls qui ces presentez .. veront et oront". Cela signifie que tous ceux qui liront le présent acte ou l'entendront lire devront savoir, "en cognissenche de veriteit, ... [que] Gielet Warnotte, manant à Pe-

ville, donne en hirtaige [w.lg. *ér(i)tèdge*, héritage, ici location à vie], une court maison jardin et assieze seant à Robiermont ... a Mathier de Polleur» [en clair : une ferme avec bâtiment d'habitation et un verger].

Parfois, le texte est truffé de mots wallons, reconnaissables malgré leur habit "à la française", comme nous le montre un acte passé en 1539 devant les échevins de Jupille (banlieue de Liège) : Gielet de Belleflamme, dit le Pape, avancé en âge, se réserve le droit "sa vicarie durant" [w.lg. *vicàreye*, vie] d'habiter une petite maison sise sur le domaine qu'il cède à Gérard de Pont, d'user de la "moitié part du cellier [car il produit du vin rouge et du blanc] avec le *colobier* [w.lg. *colèbî*, colombier, pigeonier] et polrat iceulx deux jours *coillier* [w.lg. *coylî*; a.fr. *coillir*, cueillir] des *selleze* [w.lg. *cèlîthe*, cerise] et au temps voir pour eulx mangier estant pied à terre... et retenus trois *mellées* [w.lg. *mèlèye*, pommier; lat. pop. *melus*; a.fr. *melle*, pomme d'api, *meslier*, nèflier] dedens les jardins pour avoir le fruyt à leur profit et à leur bon plaisir".

Mais à quoi bon multiplier les extraits puisque, partout en Wallonie et pour les milliers d'actes du genre, on ne trouvera jamais que du français, à peine coloré à la picarde ou à la wallonne !

Certains, beaucoup plus rares il est vrai, accéderont au stade de l'écriture, tel cet habitant de Soiron (pays de Herve) qui, en janvier 1603, conseille le calme à son frère demeurant "à pont d'amercur" à Liège : "mon frere Denis, je suis grandement mari que vre [votre] feme m'at declaré comment Remacle fait de la difficulté pour la maison... ie luy ay escript quil vous l'accorde [après lui avoir remboursé 70 florins de Liège] ... parler a luy amiablement, car par amitié poldré [pourrez] mieux mille fois que par rigueur [y] entre en message avec vre feme, car autrement perdre vre temps et vos pone [w.lg. *ponne*, peine]. Dans ce cas, ce sont bien des mots français qui viennent spontanément sous la plume de ce "petit bourgeois", épistolier au style relâché certes, mais ni meilleur ni pire que celui d'un Lillois ou d'un Poitevin de même condition.

Au début du 17^e siècle, existe déjà à Liège une "Société des Maîtres d'École", sorte de corporation des instituteurs, qui sera réglementée par un édit princier du 15 juillet 1628. Ces "Maîtres et Maîtresses", qui enseignent en français, continueront leurs activités sans interruption jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, preuve évidente de leur succès. En 1784, un autre édit leur rappellera l'obligation "de tenir Classe ou École" seulement dans le quartier assigné par le Grand Ecolâtre, c'est-à-dire le ministre de l'Éducation nationale de la principauté. Notons d'ailleurs qu'à l'époque et comme dans le Nord de la France, la majorité des paroisses villageoises de Wallonie possèdent leur école.

Dès 1773, le prince-évêque Velbruck, adepte des Lumières, encourage l'enseignement des enfants pauvres. C'est lui qui, l'année suivante, accorde à l'imprimeur Tutot le privilège de produire et de vendre les "Principes de la lecture ... à l'usage des Petites Ecoles" et, en 1782, autorisera Pierre-Norbert Monte, maître d'école de la paroisse Saint-Servais, à diffuser son "Livre élémentaire pour apprendre à bien lire en français".

Ainsi à la fin du 18^e siècle et grâce à la sollicitude du régime, un grand nombre de jeunes Liégeois apprennent à lire et même à écrire. L'ironie de l'Histoire veut que cette promotion favorisera la propagation des idées révolutionnaires !

C'est au 17^e siècle encore que les petits ouvrages de la *Bibliothèque bleue de Troyes*, par ailleurs abondamment contrefaits par les ateliers liégeois, se répandent par colportage jusqu'au fond des campagnes. Ces édifiantes vies de saints, ces contes de chevalerie ou des almanachs, sans cesse réédités, sont lus le soir à la veillée et contribuent, si peu que ce soit, à une meilleure compréhension de la langue des "Grands" qu'ils soient du Ciel ou de la Terre.

De son côté, le clergé paroissial, mieux formé dans les séminaires de la Contre-Réforme, prêchera de plus en plus en français. A ce propos, Félix Rousseau nous rappelle opportunément "que très tôt, le français a été adopté comme langue de prière (et que) le folklore wallon conserve le souvenir de curés rustiques et quelque peu simplistes qui prêchaient en wallon au lieu d'employer le français, langue habituelle de la chaire sacrée. On s'en gaussait dans le pays tant la chose paraissait cocasse". Sachons encore que les enfants wallons doivent apprendre par cœur leur catéchisme, uniquement rédigé en langue française.

En 1719, l'archevêque de Cambrai, dont l'autorité religieuse déborde largement sur l'actuel territoire de la Wallonie, n'hésitera pas à imposer à son clergé l'usage de la langue vulgaire (le français) pour la rédaction des actes de baptême, mariage et sépulture. Ces actes ont aussi une valeur administrative puisqu'ils constituent les seules attestations légales de l'existence d'un être humain sous l'Ancien Régime. Et lorsque parfois, un curé du diocèse de Liège abandonne le latin, on s'aperçoit qu'il utilise toujours le français pour enregistrer les actes.

C'est ainsi que, par divers canaux (la religion, l'enseignement, le commerce), le français n'a cessé de progresser en Wallonie. Le mouvement, d'abord très lent, est difficilement mesurable, mais, au 18^e siècle, c'est une lame de fond irrésistible.

Le tableau qui précède est certes trop largement brossé. Il ne peint pas, par exemple, l'extraordinaire développement de la culture française dès 1750 (date large) notamment à Liège où les imprimeurs-libraires seront plus de vingt. Ces hommes éditent par centaines des livres en français de tous les genres (y compris de coûteuses encyclopédies) et les vendent par milliers. La presse locale, qui leur fait de la publicité, est représentée par la *Gazette de Liège* d'Everard Kints puis des *De-soer*, d'autres gazettes, - celle de Leyde ou celle de Cologne - qui n'existent qu'en français - sont lues partout dans la principauté et dans les Pays-Bas autrichiens.

Il ne faudrait pas oublier l'*Esprit des Journaux français et étrangers*, créé à Liège en 1772; cet organe de vulgarisation de la philosophie politique et des sciences sera animé par le Français de Lignac et connaîtra vite un succès international.

Le goût du théâtre ne cessera de grandir tout au long du siècle grâce au talent d'acteurs venus de France au point que, dans les années 1770, la troupe de comédiens deviendra permanente avec l'approbation du prince-évêque (11).

La suite est connue : au 19^e siècle, la francisation avance à pas de géants dans toutes les couches sociales. Cela provoquera, à la moitié du siècle, un réflexe de sauvegarde des parlers populaires par la création de sociétés littéraires wallonnes et picardes. Ce sur-saut, que l'on peut qualifier de salutaire, est d'ailleurs le digne pendant du mouvement des félibres provençaux res-

suscitant la vieille langue d'oc des troubadours. Autre conséquence, les dialectes deviendront l'objet d'études scientifiques.

Donc, pas de nostalgie ! Les Wallons du Moyen Âge ont décidé en toute liberté de choisir la langue française pour s'exprimer d'abord par l'écrit puis par la parole. Nous sommes, que nous le voulions ou non, les héritiers de ce choix au même titre que nos amis de toutes les provinces de France, de Suisse romande, voire du Québec. Cela implique de notre part, non seulement de la reconnaissance, mais surtout l'impérieux devoir de gérer ce riche héritage le mieux possible.

Il y a une quinzaine d'années, un libraire de Portbail se réjouissait de voire renaître le "patois" du Cotentin, car, me disait-il, "Je suis fier d'être Normand, mais je reste d'abord un Français !". Je fais miennes ces paroles à un détail près puisque je suis Wallon.

Daniel LANIER.

(9) Il paraît évident que le grand commerce, déjà florissant à cette époque, a dû utiliser un langage compréhensible par delà les limites dialectales, compréhensible jusque dans les nuances. Un bon indice nous est apporté par le groupement dans une même rue ou un même quartier des marchands lorrains, wallons et sans doute champenois qui fréquentent les villos allemandes dès le 11^e siècle. Ces hommes, dit Félix Rousseau, réunis dans les *Wallengasse*, sont confondus par les habitants. Pour eux, ces étrangers parlent tous *welsch*, c'est-à-dire les dialectes romans ou mixtes le français régional des marches du Nord et de l'Est.

(10) Dans son *Evolution et structure de la langue française* (Berne, 1971, 10^e éd.), W. von Wartburg penche pour l'existence d'un dialecte propre à l'Île-de-France, mais ne le définit pas. A la p. 93, le romaniste suisse constate que "ce qui frappe avant tout, c'est la grande liberté dont jouit l'ancien français, c'est sa forme très relâchée". Ne peut-on penser que, loin d'être l'effet d'une expression littéraire débridée, cette licence révèle plutôt un état encore immature de la langue du 12^e siècle ? D'ailleurs, à la p. 100, l'auteur admet que "l'ancien français connaît peu l'abstraction intellectuelle, il est surtout concret, naïf, impressionniste". Il s'agit bien là d'un signe de jeunesse !

(11) Provenant du latin parlé en Gaule fortement marqué par l'influence germanique, les grands dialectes d'oïl ont commencé à se former avant l'an mil (protopicard, protowallon, etc). Eux-mêmes n'ont pu résister longtemps à une fragmentation en sous-dialectes encore perceptibles de nos jours (par exemple, les spécialistes distinguent trois zones sous-dialectales wallonnes).

(12) Des sons "rugueux", effacés en français moderne, demeurent en wallon : *tch-* (anc. fr. *tchastai*, w.lg. *tchestai* = châteaueu), *dj-* (*djour*) ou le *w* germanique virant au *gw-* en anc. fr. puis au *g-* (fr. garder, w. *warder*). Ces sons sont aussi attestés en lorrain ou en normand du Cotentin. *Le roi* (ou *le roy*) se lira *le rwé* jusqu'à la fin du 18^e siècle et il n'est pas rare de trouver dans les journaux de l'époque, *le coëffeur* (w.lg. *cwëffeur*) ce qui rappelle l'*armwère* des Normands et des Berrichons. L'expression wallonne *ai vesprière* (à la soirée) existait en français ancien avec le même sens : *à la vespree*.

(13) Archives de l'Etat à Liège, acte devant les échevins de Jupille, liasse 280. Péville était un hameau situé entre le couvent des Chartreux et l'abbaye des Cisterciennes de Robermont près de Liège.

(14) A signaler dans la décennie 1750, les quatre opéras en wallon liégeois. La musique est de J.N. Hamal et les livrets sont l'œuvre de nobles et de bourgeois de Liège, dont J.J. Fabry, le bourgmestre révolutionnaire d'août 1789. Indices d'une évolution profonde, le premier dictionnaire liégeois-français de l'abbé Cambresier paraît en 1787.

Féminisation des noms

Le débat continue. Bon indice de la vitalité de notre langue ! M. Marc Wilmet a exprimé son point de vue dans notre numéro précédent (paru en juin). M. Stéphane Brabant, président de l'Association européenne de l'Ethnie française et fils de feu le D^r Hyacinthe Brabant, résistant et militant wallon de la première heure, nous livre cette fois le sien.

Nous le publions ci-dessous *in extenso*, persuadés que du choc des idées jaillit la lumière :

• • •

C'est avec plaisir que j'ai reçu le dernier numéro de *Wallonie-France* mais c'est avec consternation que j'y ai lu, en page 8, l'article du professeur Marc Wilmet, relatif à la féminisation des noms de métier. Il n'y a là qu'un amas de contre-vérités, au service d'une mauvaise cause.

Le décret du 21 juin 1993 et l'arrêté du 13 décembre suivant n'ont bien évidemment pas été dictés par la volonté d'affaiblir l'unité de la langue française. Mais c'est pourtant le résultat auquel ils aboutissent, puisqu'une femme médecin s'appelle en France un docteur ou une doctoresse et devrait être appelée en Belgique "une docteur"; puisqu'une femme écrivain s'appelle en France un auteur et devrait être appelée en Belgique "une autrice".

En outre, cette féminisation diminue la clarté et la richesse de la langue : une ambassadrice serait en Belgique une femme ambassadeur et est en France l'épouse d'un ambassadeur; une colonelle serait en Belgique une femme colonel et est en France l'épouse d'un colonel.

M. Wilmet affirme que le 20^e siècle aurait réservé la féminisation aux charges moins prestigieuses. Et les femmes d'affaires, les directrices d'entreprise, les préfètes des études, alors ? N'est-ce pas au XX^e siècle que bien des noms ont été féminisés (architecte, cosmonaute, journaliste, etc.) et bien des noms déjà féminisés ont acquis le sens de femme exerçant telle charge ou profession (sénatrice, banquière, etc.) ?

Il eût été impensable, nous dit-il aussi, que la Communauté française de Belgique ne fit pas quelque chose en ce domaine, puisque les autres "nations francophones" s'y étaient prises bien avant nous. Voilà encore deux allégations qui méritent un contredit. Pourquoi eût-ce été impensable ? Qui a jamais "glosé" sur pareille "démission" (sic) ? Et qu'y a-t-il exactement chez les autres "nations francophones" ?

Au Québec, il y a un avis de 1979 de l'Office de la langue française : ce n'est qu'un avis et il ne concerne que le Québec, pas tout le Canada français. A Genève, il y a un règlement de 1988 : ce n'est qu'un règlement et il ne concerne que le canton de Genève, pas toute la Suisse romande. Dans la région autonome du Val d'Aoste, il n'y a rien. En France, il y a une circulaire et elle n'a - heu-

reusement - jamais été appliquée.

Il n'y a qu'en Belgique où l'on a adopté une véritable législation et, qui plus est, fort contraignante. S'il fallait vraiment faire quelque chose, n'eût-il pas été préférable de s'entendre avec les autres pays plutôt que de travailler dans son coin à une féminisation que ne réclamait d'ailleurs aucune organisation représentative de l'ensemble des femmes actives belges de langue française ?

M. Wilmet a beau nous dire que la féminisation "ne concerne que l'Administration, jamais l'usage privé", rien n'est plus inexact. D'abord, les règles de féminisation sont d'application lors de la publication, sous quelque forme que ce soit, d'une offre ou même seulement d'une demande d'emploi (art. 3 du décret). Personne n'est donc "libre dans sa pratique quotidienne".

Mais surtout, les règles devront être appliquées "dans les ouvrages ou manuels d'enseignement, de formation permanente ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou associations relevant de la Communauté française, soit parce que placée sous son autorité soit parce que soumis à son contrôle, soit bénéficiant de son concours financier". (art. 1^{er} du décret).

En d'autres mots, tout l'enseignement qui relève de la Communauté française, devra féminiser de la manière prescrite. Comme on voit mal les maîtres utiliser des mots différents de ceux qui figureront dans les livres et comme les journalistes n'ont pas attendu pour se mettre au diapason ("la juge Véronique Ancia", "la ministre-présidente Laurette Onkelinx", etc.), on peut facilement présumer qu'à terme, la plus grande partie de la population parlera et écrira comme elle l'entend et le lit en Belgique, c'est-à-dire encore plus mal qu'aujourd'hui et avec plus d'écart encore par rapport au français commun correct.

Quant aux sanctions, elles découlent de ce qui précède et pourraient être :

- en ce qui concerne les fonctionnaires contrevenants (y compris les enseignants), une des sanctions prévues par les statuts disciplinaire et pécuniaire du personnel;
- en ce qui concerne les livres et établisse-

ments d'enseignement : le retrait d'agrément et la suppression de subsides.

Le comique même du résultat de l'application des règles aurait dû faire réfléchir : une aléuseuse-fraiseuse, une allumeuse, une caddie, une cafetière, une canonnière, une cantonnière, une carrière, une censeur, une charbonnière, une chauffeuse, une cheminote, une chocolatière, une colonne (colonisatrice ou partiaire), une commandeuse, une commando, une commise, une coureuse, une critique, une croupière, une cuistote, une demie (d'ouverture), une éboueur, une entraîneuse, une fourrière, une libero (d'équipe de football), une lièvre (de course à pied), une maire, une milieue (de terrain), une mitrailieuse, une mpusse, une nègre (écrivain), une portière, une proviseur, une radio, une sapeuse-pomprière, une veneur, une verrière, etc.

L'ensemble permettant de faire des phrases du genre : une avocate est un conseil et une défenseur, la substitute de la procureur est une magistrate, une poète est une écrivain, une chevalière est une hoberelle, la matalote est une marin, une échevine est une écile et l'officière est une sous-chef d'escadron.

Les subordonnés d'une femme officier devraient-ils s'adresser à elle en disant "Ma lieutenantante", "Ma capitaine", "Ma majeure", tout comme ils disent "Mon" quand ils s'adressent à un officier masculin de ces grades ?

Allons, les princes (et les princesses) qui nous gouvernent auront encore une fois réussi à rendre les francophones de Belgique ridicules aux yeux de la communauté internationale et les linguistes en chambre auxquels ils font appel auront à nouveau prouvé leur ignorance de la société dans laquelle ils vivent et notamment du monde de l'armée, de l'industrie, de la justice, du sport.

Et l'appréciation formulée, au milieu de l'article, à propos de l'Académie française n'est-elle pas aussi injuste qu'indigne ?

M'est donc avis que M. Daniel Lanier a un peu vite baissé pavillon en trouvant "magistrale et convaincante" la réponse du professeur Wilmet.

Stéphane BRABANT.

Un point de vue sympathique et ... réaliste !

Dans *Le Soir* des 13-15 août dernier, a été publiée une lettre de M. Willy Delbart, de Montignies-sur-Sambre. Après avoir plaisanté sur l'habitude ancienne d'octroyer des surnoms aux princes et aux rois (Charles le Téméraire, Ivan le Terrible...), il suggère de donner à Albert II, après sa prestation vocale du 11 juillet à Bruges (Vlaamse Leeuw), le sobriquet d'"Albert le Chanteur". Quel chant le roi devra-t-il entonner à Namur aux fêtes de Wallonie de septembre : *Li Bia Bouquet* (Namur), *le Valeureux Li-*

geois, Pays de Charleroi ou encore *le Doudou cher aux Montois* ? "Mais n'existerait-il vraiment aucun hymne que tous les Wallons connaissent à peu près par cœur, dont les paroles leur montent spontanément aux lèvres ? Si pourtant. Vous ne le voyez pas ? Il a été composé en 1792 par un officier du génie (et de génie) appelé Rouget de Lisle et ne devrait effaroucher aucun particularisme local, puisqu'il s'intitule "*La Marseillaise*".

Merci, M. Delbart.

W.-F.

WALLONIE française - LIEGE

La vie de la Fédération liégeoise du MWRF

Depuis la parution de notre *Bulletin* de juin (n° 5), le **Comité de la Fédération liégeoise** du MWRF s'est réuni les 21 juin et 6 septembre 1994. Entretemps, le Bureau a tenu plusieurs séances, notamment le 5 juillet.

• • •

Le **18 juin**, de nombreux membres de la Fédération liégeoise ont participé à Verviers, à la **cérémonie d'hommage au général de Gaulle**, qui prit une signification particulière en raison du 50^e anniversaire de la libération.

Cette cérémonie eut lieu au parc de la tourelle, devant le monument élevé à la mémoire de l'"homme du 18 juin", le seul existant actuellement dans le monde francophone en dehors de l'Hexagone. Que cet unique monument "hors de France" soit précisément en Wallonie est significatif !

De fervents discours furent prononcés par MM. Robert Collignon, président du gouvernement wallon, André Damseaux, ancien ministre, bourgmestre de Verviers, Yvan Ylief, ancien ministre, député-bourgmestre de Dison, président du comité organisateur, et Gérard Cann, consul général de France. Ces mêmes personnalités, ainsi que MM. Raoul-Emile Evrard, président de Wallonie Libre et Burguet, président de l'Union française de Verviers, déposèrent ensuite des gerbes de fleurs au pied du monument. Outre le président de la Fédération liégeoise et le vice-président M. R. Moson, on reconnaissait parmi les membres du MWRF, M^{me} Anderson, MM. Pierre Cognat, Joseph Gélis, Jacques Liénard, Philippe Toussaint, ainsi que M. Paul Willot, échevin de l'Instruction publique de la ville de Verviers, qui arborait fièrement l'insigne du mouvement qu'André Schreurs lui avait offert l'année dernière. M. Victor Van Michel, président de l'AWAC (dont les drapeaux étaient nombreux) était également présent, de même que M. Jacques Rogissart, directeur de "Wal-

lonie Libre" et M. Roland Delaite, secrétaire général (et membre du MWRF). Signalons encore la présence de M. Guy Parizel, président de l'Association française de Bienfaisance de Liège et de M. Jean-Claude Warocquier, ancien président du "Coq gaulois".

Lors du verre de l'amitié qui suivit la séance d'hommage, une cinquantaine d'exemplaires du dernier numéro de *Wallonie-France* furent distribués par nos militants qui reçurent un accueil très sympathique.

• • •

Le **14 juillet**, quelques membres seulement de notre Fédération ont participé au banquet organisé par le Comité des Fêtes et des Amitiés françaises.

A l'occasion du 50^e anniversaire de la création de ce comité, le président actuel, M. Alain Laroche, un "belgicain francophile" (hé oui, cela existe !), avait invité M. l'Ambassadeur de France et s'était cru obligé (?), contrairement à l'année passée et malgré l'opposition de plusieurs administrateurs, de faire exécuter une retentissante Brabançonne.

Alors que l'an dernier ⁽¹⁾ une trentaine de nos militants étaient présents; **la plupart décidèrent cette fois de s'abstenir** afin d'éviter des incidents. Certains versèrent l'équivalent de leur écot à notre Fonds de combat ou achetèrent des vignettes de soutien.

Un certain nombre se retrouvèrent au "bal de la Bastille", où ils cassèrent la croûte démocratiquement dans une ambiance fraternelle et vraiment française, d'où étaient exclus tout esprit belgicain ou discours "franco-belge", tel celui du banquet, auquel la presse ne réserva d'ailleurs aucun écho, tant celui-ci était creux et inconsistant !

Par contre, le Comité de la Fédération liégeoise du MWRF a diffusé un communiqué que *La Meuse* du 14-7-1994 a publié avec le commentaire suivant :

Le 14 juillet à Liège : plus de Brabançonne ?

Décidément, le *Vlaamse Leeuw* freddonné par le roi Albert II lors de la récente fête de la Communauté flamande continue à susciter pas mal de remous : cette fois, ce sont les rattachistes liégeois qui y vont de leur couplet.

Ainsi, dans un communiqué, la Fédération liégeoise du *Mouvement wallon pour le retour à la France* **"constate que la Brabançonne n'est plus exécutée lors des fêtes de la Communauté flamande; constate que le Roi, invité, s'en accommode bien et chante avec enthousiasme le *Vlaamse Leeuw*; invite tous les Liégeois à célébrer la Fête nationale française ce 14 juillet, en participant aux manifestations organisées depuis cinquante années déjà; déplore cependant que la Brabançonne soit encore exécutée à cette occasion et dans ces conditions, sous le faux prétexte que nous accueillons des personnalités "étrangères", nos amis français n'étant en aucun cas des étrangers pour nous; invite le Comité des fêtes et des amitiés françaises, à comprendre que la fête du 14 juillet est aussi celle de tous les Wallons qui veulent le retour à la mère patrie et qui souhaiteraient, le jour de leur fête, ne pas subir l'hymne d'un Etat dont la Flandre ne veut plus".**

• • •

Disons, pour terminer, que nous continuons à enregistrer de **nouvelles adhésions**, qui portent actuellement les membres cotisants de la Fédération liégeoise à **près d'une centaine**, soit le double par rapport à 1993.

Laurent LERUTH.

(1) Voir *Wallonie Française - Liège*, n° 2, septembre 1993, page 9.

**SOUTIEN**

100 FB
20 FF

Soutenez notre action
en achetant des vignettes
Wallonie-France
par versement sur
le compte n° 240-0786635-66
de *Wallonie-France* à Ougrée.

Nous accusons réception du n° 2 du bulletin "*Lettre de la Grande France*" (publié à Rouen et daté du 15 mai 1994).

Nous reproduisons ci-dessous un "Echo" qui nous était consacré.

La fronde de la Fédération Liégeoise - principale fédération du *Mouvement Wallon pour le Retour à la France* - continue à diviser (...) les rattachistes wallons.

André Schreurs, président de la fédération liégeoise en question, n'a toujours pas admis son exclusion du mois de mai 1993 et, au grand dam de la Direction nationale, continue à présider sa fédération avec le soutien unanime de son comité directeur.

Il ne semble donc pas que, malgré les communiqués assassins émanant de la Direction nationale du *Mouvement*, la rebelle fédération liégeoise soit ainsi prête à faire le voyage pour Canossa.

Au contraire, la fédération qui renvoie toutes les politesses, en contestant la

légitimité de l'actuelle équipe dirigeante, vient même d'obtenir un **remarquable succès** en se faisant admettre, au nom du *Mouvement*, tout entier, à la Conférence internationale des Communautés de langue française... quand la Direction "nationale" de Maurice Lebeau cherchait depuis très longtemps à s'y faire accepter malgré l'opposition de "Wallonie Région d'Europe" qui, premier mouvement wallon admis à la conférence, usait jusque-là de son droit de veto à l'encontre des rattachistes.

Au-delà d'un simple conflit de personnes entre André Schreurs et Maurice Lebeau, il apparaît de plus en plus clairement que le débat (...) porte également sur la stratégie du *Mouvement* puisque la "scission" d'André Schreurs s'articule "doctrinale-

ment" autour d'un "étapisme" du rattachement impliquant une collaboration avec les souverainistes wallons de "WALLONIE LIBRE" et "WALLONIE REGION D'EUROPE" quand la "direction nationale" refuse encore d'imaginer autre chose qu'un rattachement pur et simple immédiatement suivi d'une départementalisation; bref, c'est toujours la même histoire... entre les "réalistes" et les adeptes gaullois du splendide isolement.

RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS NOUVELLES AFFILIATIONS FONDS DE COMBAT

Si vous ne l'avez déjà fait, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation ou votre abonnement pour l'année 1994. Si vous habitez la province de Liège, nous vous prions d'en verser le montant, soit 500 FB au compte bancaire n° **870-0447816-30 de la Fédération liégeoise du MWRF** à Ougrée.

Les amis de toutes les régions de Wallonie qui souhaitent soutenir notre action peuvent verser leurs dons à ce même compte en indiquant « Fonds de combat ».

Pour nos amis de France, un autre compte a été ouvert au nom de l'« **Entraide française** ». Il porte le n° **240-0786323-45**.

Merci à tous nos membres fidèles et aux généreux donateurs de Wallonie et de France.

R. SALOMON
Trésorier

A propos du 15 août en Outremeuse

"Outremeuse" était véritablement le plus important (des quartiers de Liège) (1). Il l'est resté, comme si l'âme libertaire du wallon, abolie par les uns, méprisée par les autres, avait pris corps dans celui de son inaliénable héros : Tchanchès. Ce François - qui n'est pas *français* pour rien - de vieille souche, taillé dans le bois toujours vert des marionnettes ignifugées, a sa statue, son musée, sa légende. Depuis des siècles, il dit son fait aux grands de ce monde, ne mâchant ses mots que pour faire mieux entendre ceux des déshérités. Pourvu d'une langue aussi bien pendue qu'il l'est lui-même, porté en lampion à bout de bras, par Nanesse, sa plantureuse compagne, il règne de son bagout frondeur sur la République Libre

d'Outremeuse - jumelée non sans raison avec celle de Montmartre, quand on sait qu'il serait volontiers *rattachiste* (à la France !) s'il devait choisir une seconde patrie...

(Extrait de *Liège*, de Vera Feyder, Seyssel, éd. Champ Vallon, 1992, p. 48).

(1) Il borde la rive droite de la Meuse. Tchanchès, personnage "né" au milieu du siècle passé, symbolise le peuple de ce vaste quartier, artisans, ouvriers et "gagne-petit" dont les têtes ont toujours été près du bonnet (phrygien ?). Depuis des siècles, les colères des habitants d'Outremeuse ont souvent fait trembler les "bourgeois" du centre de la ville.

Fédération liégeoise du Mouvement Wallon pour le Retour à la France

BUREAU PERMANENT :

Président :	André Schreurs - 8, rue Naimette - 4000 Liège - Tél. : 041/26.62.24
Vice-président :	Robert Moson - 29, rue des Martyrs - 4800 Verviers - Tél. : 087/33.56.12
Secrétaire :	Laurent Leruth - 1, rue de Pitteurs - 4020 Liège - Tél. : 041/42.10.90
Trésorier :	Raymond Salomon - 53, av. du Beau Site - 4102 Ougrée - Tél. : 041/36.29.09
Membre :	Jean Bonnivert - 11, boulevard d'Avroy - 4000 Liège - Tél. : 041/23.66.08

AUTRES MEMBRES DU COMITE :

Benoît Bolland - 8, chaussée de Tongres - 4000 Rocourt
Philippe Detroz - 17, avenue d'Esneux - 4130 Méry
Jules Dupont - 6/82, esplanade de la Paix - 4040 Herstal
Paul Durieux - 8, rue Vallée - 4051 Vaux-sous-Chèvremont
Gilbert Jamouille - 42, rue Principale - 4000 Rocourt
Marcel Laffincur - 4 B, rue Charles Magnette - 4000 Liège
Charles Landerloos - 63, rue du Plan incliné - 4000 Liège
Jacques Liénard - 49 B, avenue de Gerlache - 4000 Liège
André Zumkir - 114, rue Sur-la-Fontaine - 4000 Liège

Fonds de Combat

Le Comité de la Fédération liégeoise du MWRF a créé deux fonds de combat.

Nos amis de Wallonie peuvent verser leurs dons au compte bancaire n° **870-0447816-30** de la Fédération liégeoise du MWRF à Ougrées.

Pour nos amis de France, un autre compte a été ouvert au nom de l'"Entraide française". Il porte le numéro **240-0786323-45**.

Merci à tous les généreux donateurs qui soutiennent notre action, ainsi qu'aux vendeurs de vignettes.

FONDS WALLON :

Un rattachiste de 92 ans		1.000 FB
BOLOGNE J.	Liège	200 FB
BONNIVERT J.	Liège	3.000 FB*
DEMUYLDER J.-P.	Manage	400 FB
FARES P.	Liège	500 FB
GELIS J.	Dison	500 FB
HENDRICE N.	Liège	500 FB
MEURIS P.M.	Vottem	500 FB
MOSON R.	Verviers	1.000 FB
PIRET J.	Liège	500 FB
SALOMON R.	Ougrée	500 FB
SCHREURS A.	Liège	1.500 FB*
TOTAL :		10.100 FB
Report précédent :		17.700 FB
TOTAL GENERAL :		27.800 FB

ENTRAIDE FRANCAISE :

Solidarité	Lille	8.000 FF
COLOMBANI F.	Nice	150 FF
FERRUZI M ^{me}	Ajaccio	100 FF
JANISSET A.	Nantes	100 FF
LESSERTOIS F.	Rouen	200 FF
LIN J.	Arles	100 FF
MAIRY J. M ^{me}	Perpignan	100 FF
MOLNAR J.	Paris	100 FF
QUENTEL E.	Paris	200 FF
ROUSSEAU M.	Fréjus	200 FF
SENECHAULT R.	Bordeaux	100 FF
TOTAL :		9.350 FF
Report précédent :		25.175 FF
TOTAL GENERAL :		34.525 FF
Vente de 127 vignettes :		12.700 FB

TOTAL GENERAL POUR LES DEUX COMPTES : 257.200 FB

* équivalent de l'écot pour 1 ou 2 personnes au banquet du 14 juillet.

Fleurus 1794, la libération 1944

Victoires pour aujourd'hui

Colloque organisé par "Wallonie Libre" au Centre Foucault, rue des Français à Damprémy-Charleroi, le samedi 17 septembre 1994, de 14 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Raoul-Emile EVRARD, président de "Wallonie Libre"

• • •

ORATEURS :

- Monsieur Rodolphe **CREVELLE**, Université de Rouen, directeur de la *Lettre de la grande France*.
- Monsieur Daniel **DUCARME**, ancien ministre, député-maire de Thuin.
- Monsieur Jacques **LEGENBRE**, ancien ministre, conseiller régional et sénateur du Nord.
- Monsieur Olivier **MAINGAIN**, député, secrétaire général de "Bruxelles français".
- Monsieur André **SCHREURS**, ancien résistant et prisonnier politique, directeur de *Wallonie-France*.
- Maître René **SWENNEN**, écrivain, porte parole du MWRP.
- Monsieur Jean-Claude **VAN CAUWENBERGHE**, maire de Charleroi.
- Monsieur Michel **VOVELLE**, professeur à la Sorbonne.
- Les conclusions du colloque seront tirées par Monsieur Jacques **ROGISSART**, directeur de *Wallonie Libre*.

INVITATION CORDIALE A TOUS.



Administration : 1 rue de Pitteurs - B-4020 Liège
Direction : 8 rue Naimette - B-4000 Liège
 Tél. : 32(0)41/26 62 24
Rédaction : 49 B avenue de Gerlache - B-4000 Liège
 Tél. : 32(0)41/53.26.47

• • •

Correspondant pour le Brabant wallon :

André MILHOUX - 47 avenue du Bel Air - B-1330 Rixensart

Correspondant pour le Hainaut :

Jean VANDERCAM - 10 chaussée de Châtelet - B-6042 Lodelinsart

Correspondant pour le Luxembourg :

Eric DUPONT - 16 rue du Château - B-6690 Vielsalm

Correspondant pour le Namurois :

Fernand DECHAMPS 12, rue d'Hublet - B-5660 Dailly

Correspondant pour Bruxelles :

Claude GOFFIN - 58 clos de l'Oasis - B-1140 Bruxelles

• • •

Abonnement :

500 FB ou 80 FF à verser au compte **240-0786635-66** de *Wallonie-France*, à 4102 Ougrée.